

La constitution

Le chef de l'opposition est même allé jusqu'à dire que ce que nous proposons de faire affaiblirait le régime fédéral. Cela me semble un argument à la fois curieux et inadmissible. Je pense au contraire que l'inaction du Parlement minerait bien davantage notre régime fédéral.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je crois que si le Parlement canadien, l'institution nationale la plus importante au Canada et la seule qui peut agir au nom de la population tout entière, refusait d'agir, notre régime de gouvernement perdrait de sa crédibilité aux yeux des Canadiens, dont un grand nombre suivent nos délibérations et demandent quand nous allons accomplir des progrès.

Je conviens, avec le comité constitutionnel de l'Association du barreau canadien, que l'insertion d'une charte des droits et des libertés affermirait notre sens d'unité nationale. Selon le comité, une déclaration claire, dans la constitution, portant sur les valeurs fondamentales que partagent les Canadiens pourrait avoir un effet d'unification important sur le pays.

Le premier ministre de l'Ontario a repris ce thème à la dernière conférence des premiers ministres et je pense qu'il vaut la peine de rappeler ce qu'il disait de l'effet qu'exercerait l'insertion d'une charte des droits. Voici ce qu'il déclarait alors:

Cela permettra à notre démocratie de s'enraciner dans la conscience de tous les Canadiens et d'être du même coup fortifiée.

● (1600)

Je suis d'accord là-dessus parce que si chaque Canadien a la conviction inébranlable que ses droits et ses libertés sont au-dessus de toute entreprise, qu'ils sont garantis et intangibles, nos citoyens n'en seront que plus reconnaissants et plus loyaux au pays.

Je pense que nous avons dans ce Parlement la chance unique de pouvoir affermir dans la constitution des valeurs qui nous sont communes à tous, les droits et libertés qui forment partie intégrante de notre mode de vie, comme il se doit. Et j'ajouterais que loin d'affaiblir le régime fédéral, ce que nous faisons, dans le domaine par exemple de la liberté d'établissement, c'est de renforcer l'union économique qui constitue elle aussi un élément indispensable de notre existence. Et d'ailleurs, la garantie constitutionnelle des droits de la langue minoritaire va renforcer le régime fédéral au lieu de l'affaiblir en donnant aux Canadiens le droit de faire instruire leurs enfants à l'école de leur langue officielle, lorsque l'existence de cette école est justifiée par la présence d'un nombre suffisant d'élèves. Je ne vois pas que notre régime fédéral puisse être fort si nos minorités linguistiques ne sont pas protégées par la constitution. Comment peut-on soutenir que cette mesure va affaiblir le fédéralisme canadien? Elle règle un problème qui pourrait depuis longtemps, et je vais revenir là-dessus dans un instant.

Qu'on ne me dise pas que ce projet va affaiblir notre système fédéral, car le projet de résolution renforce le fédéralisme en renforçant la situation constitutionnelle des provinces.

Que de doléances n'avons-nous pas entendues, comme si les provinces étaient menacées par cette résolution! Bien au contraire, elles se trouvent renforcées dans leur situation constitutionnelle. Car, actuellement, il suffit d'une résolution commune de la Chambre des communes et du Sénat pour modifier la constitution. Mais le projet de résolution impose la participation des provinces à la procédure de révision constitutionnelle, et dans le cadre de la loi constitutionnelle de 1980 les provinces auraient elles aussi l'initiative des modifications constitutionnelles. Aucune formule de révision ne serait adoptée sans consultation des provinces, et cela va être imposé par la loi au lieu d'être un simple usage comme en ce moment.

La règle de l'unanimité pour apporter des amendements à la constitution restera en vigueur pendant deux ans, donnant aussi aux provinces une assez forte position. J'admets volontiers et sans le moindre sentiment de culpabilité que la résolution prévoit le recours à des référendums nationaux. Je voudrais seulement faire deux observations au sujet de ce concept tant décrié, décrié par l'opposition il va sans dire. Tout d'abord une fois adoptée, la procédure qu'on nous propose n'entrerait pas en vigueur avant deux ans si bien que l'on aurait amplement le temps au cours de cette période de parvenir à un accord unanime si possible sur une autre formule d'amendement. Deuxièmement notre proposition reflète simplement l'opinion du gouvernement qui estime qu'en dernière analyse c'est la population canadienne qui doit exercer sa souveraineté.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Je suis prêt à défendre ma position n'importe où au Canada pour dire aux électeurs canadiens que si les gouvernements tant fédéral que provinciaux échouent après avoir consenti un effort sérieux et déterminé, je suis prêt à les laisser résoudre eux-mêmes cette impasse.

Une voix: Ce n'est pas ce que dit le projet.

M. MacEachen: C'est là une prise de position ferme que nous, libéraux, sommes maintenant prêts à défendre.

Une voix: Hypocrites.

M. MacEachen: Par ailleurs, je pense que la résolution aura des retombées très intéressantes pour les Canadiens. Au mois d'août, j'ai été invité à prendre la parole lors des cérémonies de clôture des fêtes du trois cent soixante-quinzième anniversaire de l'arrivée des Acadiens en Nouvelle-Écosse. Les Acadiens sont installés dans ma province et dans d'autres régions des Maritimes depuis trois cent soixante-quinze ans. Nous nous trouvons à Cheticamp, agglomération acadienne prospère qui se trouve dans le nord du comté d'Inverness. Je trouvais cette fête formidable car elle célébrait une culture qui est demeurée vivante, une langue qui se parle encore et tous les attributs de la vie, la vigueur et l'assurance. Tous ces éléments ont survécu de peine et de misère—je pourrais en dire davantage à ce sujet—malgré un système éducatif essentiellement anglophone. Voilà.